

Direction territoriale Ouest Département Villes et territoires

Groupe de Travail Dématérialisation des Documents d'Urbanisme Commission « Données » du CNIG

Compte-rendu de réunion du 9 septembre 2015

Participants:

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Solange CHARPENTIER	DDTM50	х	
Alexandra COCQUIERE	IAU IdF	х	
Adeline COUPE	IGN	Х	
Aline CLOZEL	Grand Avignon / CRIGE PACA	х	
Denis DELERBA	ESRI France		Х
Dominique ESNAULT	ADAUHR	х	
Simon HAVARD	DDT 49		Χ
Franck TOUYAA	Ville de Cergy / AITF		Х
Arnauld GALLAIS	Cerema / DTer Ouest	X	
Bruno FORGET	SIEEA	X	
Grégoire VOURC'H	BMO		Χ
Pascal CHEVALOT	AGURAM	X	
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne		Х
Nolwenn JUHEL	Lorient – PM Urba GéoBretagne	visio	
Youna GEFFRAY	Lorient – PM Urba GéoBretagne	Remplacée par	Patrice Johan
Frédéric TAHIER	DGALN / Bureau Urbanisme	X	
Marie TANNEAU	ESRI France - Arcopole	х	
Jérôme TEIXEIRA	SI 17	Х	

Ordre du jour :

- Validation du CR de la dernière réunion
- Actualités GPU (FTA et ACOU)
- Présentation de l'automatisation des flux ATOM (ACOU)
- Retour d'expérience flux WFS SI17 (JTE)
- Décret relatif au livre 1^{er} du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du PLU (FTA)
- Symbolisation des DU pour un usage cartographique sur Internet (MTA)
- Standards CNIG: Projet de standard SCOT, révision du standard SUP, améliorations à prévoir dans le standard PLU (AGA)
 - définition de l'attribut «nomProcdure» dans la table DOC_URBA
 - o annulation partielle des documents d'urbanisme
 - accumulateur de demandes d'évolutions sur les standards
- · Points divers :
 - o questions des utilisateurs
 - o (reporté) Modèle de CCTP pour un dossier de consultation des entreprises

1. Validation du CR de la dernière réunion

Dans le CR du 9 juin, remplacer le paragraphe *Points divers : code INSEE/SIREN* par la mention :

« La codification du code INSEE sur 9 caractères (ex : 000044123) représenterait un important travail de renommage des noms de dossiers et empêcherait de réaliser des jointures basées sur le code INSEE. Le GT opte pour un champ INSEE/SIREN pouvant accueillir 9 caractères sans préfixer les codes INSEE de quatre zéros. »

2. Actualités GPU

Projet GPU

Le site du Géoportail de l'urbanisme a ouvert le 26 mai 2015.

La VSR (vérification de service régulier) s'appuie sur l'expérimentation pilote sur six départements avec les DDT, les DREAL et les collectivités des territoires concernés.

Un séminaire de retour d'expérimentation est prévu, date à déterminer.

Une vingtaine de documents d'urbanisme et une dizaine de lots de SUP sont aujourd'hui intégrés.

Le GPU est un outil d'information du grand public, ce n'est pas un outil d'instruction.

Le GPU v1 repose sur les standards CNIG v2013.

Les spécifications GPU v2 sont en cours de finalisation.

SCH fait un retour d'expérimentation sur le département de la Manche (50) : la DDT s'est appuyée sur les collectivités assez avancées qui se sont notamment bien engagées dans le transfert ADS. La communauté de communes de Canisy (11 communes) a été sollicitée. L'expérimentation a permis de tester les différents profils correspondants aux prestataires, délégataires et autorités compétentes pour les documents d'urbanisme.

DES s'inquiète de la la possibilité pour les petites communes de télécharger leur document d'urbanisme, par exemple pour le confier à un bureau dans le cadre d'une procédure d'urbanisme. AGA confirme cette fonctionnalité (présente et fonctionnelle dans GPU v1).

FTA précise que le MEDDE publiera un arrêté précisant les modalités pratiques (procédure, délais, etc.) suite à l'<u>ordonnance du 19 décembre 2013</u> relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique. L'arrêté est attendu début 2016, simultanément à la généralisation du GPU.

ACL constate qu'il y a actuellement peu de communication sur le Géoportail de l'urbanisme et fait part de la forte attente des collectivités territoriales. FTA souligne qu'en phase d'expérimentation pilote la communication est nécessairement limitée et qu'une communication sera réalisée à l'occasion du Salon des Maires.

Le GT DDU souhaite que les éléments de communication précisent à cette occasion qu'une procédure d'urbanisme importante s'accompagne nécessairement d'une dématérialisation siuvant le standard CNIG.

21/09/15 2 / 10

3. Présentation de l'automatisation des flux ATOM

AGA avait présenté au GT DDU du 6 mai le diaporama réalisé par l'équipe projet GPU de l'IGN portant sur l'alimentation automatisé du GPU par flux WFS et par syndication ATOM. Certains points se traduisent en demandes d'évolutions sur les Standards CNIG. Le GT DDU est favorable à :

- l'obligation de produire les métadonnées accompagnant les lots de données
- la convention de nommage des archive zip pour les SUP :
 <identifiant gestionnaire>_<catégorie de SUP>_<maillage>_<date_création_lot_SUP>.zip
- la remise en cause de l'approche de gestion et de stockage par département
- la distribution des tables « SUP », « gestionnaire », etc. par catégories de SUP
- l'ajout de l'attribut « urlActes » dans la table « ActeServitude »
- l'ajout de géométrie fictive aux tables non géographiques (typiquement DOC URBA, DOC URBA COM) pour faciliter leur transmission via les flux.

Le GT DDU n'est pas favorable à l'application du « standard à plat » s'affranchissant de l'arborescence du Standard CNIG (Données_geographiques, Pieces_ecrites) car cela nécessiterait notamment de convertir tout le stock de données existant, et mélangerait des informations d'urbanisme de natures différentes (informations réglementaires avec informations qui ne le sont pas).

Adeline Coupé (IGN) présente le profil ATOM au GT DDU (Cf. la présentation correspondante). Le flux ATOM principal liste les données à télécharger. Il y a un flux par lot de données : document d'urbanisme ou lot de servitudes sur un territoire donné. Chaque flux de lot de données comporte un lien de téléchargement vers le lot de données. Flux ou téléversement manuel : il appartiendra toujours à l'autorité compétente de publier les données in fine.

Des difficultés proviennent du fait que :

- les IDG disposent de flux Atom génériques, qui ne permettent pas toujours la conformité des données d'urbanisme ou des SUP au standard CNIG
- L'identification des documents à télécharger se base sur l'analyse des métadonnées, or elles ne sont pas toujours correctement renseignées.
- Il s'avère nécessaire de mieux accompagner les gestionnaires de données dans leur démarche

La spécification ATOM est en cours de validation par les participants au GT ATOM, mais suite aux tests, une nouvelle proposition est à valider pour gérer l'identification des jeux de données à télécharger. En effet il est possible dans un même flux principal, de disposer à la fois du jeu de données à verser sur le GPU (document d'urbanisme) et de jeux de données avec une granularité plus fine (zonages seuls par exemple).

La spécification du flux ATOM respecte le standard CNIG, sauf l'absence de contrôle sur :

- le nom de la fiche de métadonnées
- · l'arborescence du fichier archive zip du DU ou SUP
- les noms des dossiers du DU ou de la SUP

Face à ces « permissions » accordées aux flux ATOM, FTA déplore que si le principe de non modification des données est appliqué par le GPU, les citoyens d'une commune moissonnée par une IDG ne téléchargeront pas des lots de données strictement formatées

21/09/15 3 / 10

au standard CNIG.

Le débat sur les flux ATOM permet au GT CNIG DDU de décider que :

1/ Il n'est pas nécessaire de conserver une arborescence à trois niveaux dans les futures versions du standard : répertoire principal / répertoire des pièces écrites / plusieurs sous-répertoires. L'important est de bien dissocier les pièces écrites réglementaires de celles qui ne le sont pas.

2/ De même, le préfixage des noms de tables par le code INSEE est acté pour permettre l'intégration de plusieurs documents d'urbanisme en base de données.

Face aux prévisions d'évolutions d'implémentation, le GT CNIG s'accorde sur les propositions suivantes : ne pas faire évoluer le standard trop fréquemment et accompagner si possible tout changement de version par la livraison d'un outil de conversion de la version précédente vers la version cible.

4. Retour d'expérience du flux WFS Profil urba du SI17

JTE présente le flux WFS mis en œuvre par le SI17. Il a, ainsi que celui de Géobretagne, permis de tester le Profil WFS Urba. (cf <u>rapport de test</u>). Le profil WFS urba fait l'objet d'un <u>appel à commentaires</u> jusqu'au 30 septembre.

Le flux WFS Profil Urba du SI17 repose sur une maquette cartographique départementale comprenant 10 PLU au standard CNIG.

Ces PLU sont catalogués dans le Géocatalogue en respectant les consignes de saisie de métadonnées du CNIG, sous la forme de trois métadonnées « mères » regroupant les document d'urbanisme de Charentes Maritime par type : PLU, POS, Carte Communales. Les documents d'urbanisme ne sont donc pas disponibles par commune séparées mais agrégés par type de document.

JTE confirme la possibilité pour l'IDG départementale de diffuser un flux par commune si nécessaire, ce n'est pas l'option implémentée à présent mais elle serait envisageable si nécessaire. Selon ACOU cette option ne semble pas envisagée pour le GPU.

Le standard CNIG supporté (v2013, v2014) est identifié dans les métadonnées, les deux versions coexistent dans la base de données du SI17.

Les documents sont intégrés au format Shape en y ajoutant les deux champs URLPE et URLMD requis par le profil urba WFS.

La plate-forme présente les services de catalogage, WMS et WFS.

Un mécanisme d'extraction permet le téléchargement par commune. Le document d'urbanisme téléchargé est conforme à celui d'origine. JTE précise que les documents standardisés font en moyenne 80Mo par commune.

5. Décret relatif au livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du PLU

FTA présente ce projet de décret en insistant sur la large consultation qui l'a précédé : groupes de travail, GRIDAUH, ensemble des Ministères, etc.

Il s'agit de moderniser la manière de présenter les choses, inchangée depuis 1967, de proposer une réorganisation thématique des outils en se calant sur la loi ALUR et de favoriser les projets et la stabilité des documents d'urbanisme en leur évitant des modifications successives lors de chaque projet d'aménagement.

Ainsi, ce décret propose de recourir aux Orientations d'Aménagement et de

21/09/15 4 / 10

Programmation car elles contiennent les grands objectifs stratégiques (insertion paysagère, grandes orientations, etc..) et il incite les grandes intercommunalités à fixer des règles qualitatives plutôt que quantitatives, pour redonner du sens à la règle et pour traduire un projet de territoire.

Les OAP disposeront d'un contenu obligatoire dans certains secteurs, en particuliers ceux ouverts à la construction : entrées de villes, secteurs ouverts à l'urbanisation, etc.

Un nouveau type d'OAP sectorisées apparaîtra concernant les « OAP patrimoniales ».

Les destinations de construction seront limitées à cinq grands types de destinations au lieu de neuf actuellement. Le décret listera cependant une vingtaine de sous-destinations et améliorera le contrôle sur les changements de destination.

Ainsi le code de l'urbanisme conserve l'existant tout en offrant de nouveaux outils. Le décret est présenté comme une formalisation de bonnes pratiques constatées. Il sortira en novembre 2015, pour application au 1er janvier 2016. Il prévoira des mesures transitoires souples. En cas de procédure en cours la collectivité locale devra prendre une délibération positive pour adopter les nouvelles modalités du décret.

Par rapport au standard CNIG, le changement réside(ra) dans le fait que l'on va totalement ouvrir la possibilité d'utiliser les règles graphiques (exemple du plan des hauteurs à Paris). Ainsi, tout ce qui est dans le règlement pourra désormais figurer dans le document graphique, tout en admettant que c'est bien la partie écrite du document qui prime. (Plus d'infos sur le site « Vie Publique »)

==> FTA prévoit une présentation plus formalisée au GT DDU du 4 novembre, en mettant en davantage en évidence les impacts sur le standard CNIG.

6. Symbolisation des DU pour un usage internet

On cherche à spécifier une symbolisation pour usage numérique et une visualisation cartographique sur internet, généraliste et esthétique. On doit être suffisamment fin et précis dans ce que l'on veut voir affiché tout en restant sur une symbolisation fluide et compréhensible, simple à comprendre et à mettre en œuvre.

MTA pilote ce chantier et a mis à disposition un fichier excel permettant de spécifier la symbolisation des zonages d'urbanisme combinant le type de zone et la destination dominante, ainsi que la symbolisation des prescriptions et des périmètres d'information (dans leurs déclinaisons surfaciques, linéaires et ponctuels).

MTA a reçu les spécifications de la DDT50, DDT49 et de l'agglomération de Lorient. ACL recommande le mémoire d'Amandine Lacoste et transmet au GT DDU le chapitre concernant la symbolisation car il est très intéressant dans son approche.

Spécifications générales :

- Symbolisation basée sur la combinaison des attributs "type de zone" (U, AU, A, N, etc.) et "vocation dominante" (habitat, activité, loisirs, équipements, etc.)
- Symbolisation si possible transposable en noir et blanc (sans que cela soit un élément structurant)
- Utilisation de la typologie des prescriptions, mais pas du niveau de "sousclassification", car trop détaillé
- Spécification des couleurs, transparences, symboles, etc. présentées sous forme littérale et graphique dans un tableur
- Implémentation sur les outils ESRI (format propriétaire), et sous Géorchestra par le Pôle Métier Urba de Géobretagne permettant la fourniture de dictionnaires de styles .sld (standard OGC exploitable par le GPU)
- Prototype <u>web-cartographie</u> sur le territoire de Nice en accès public, illustrant les

21/09/15 5 / 10

propositions de symbolisation et de sémiologie graphique..

- 3 plages d'échelle (plus éventuellement la vue d'ensemble) :
 - « vue d'ensemble » : emprise départementale, régionale...
 - « commune » échelle inférieure au 1/10000 (ou 1/50000)
 - « quartier » échelle comprise entre 1/2500 et 1/10000 (ou 1/50000)
 - o « parcelles » échelle supérieure au 1/2500
- Les zonages apparaissent en aplat (avec un effet de transparence à 60 %) à l'échelle "commune", et en contour de même couleur aux échelles « quartier » et « parcelles »
 - échelle « commune » : aplat de couleur en fonction de TYPEZONE, pas d'étiquette correspondant au LIBELLE (court) de la zone
 - échelle « quartier » : aplat de couleur en fonction de la combinaison TYPEZONE et DESTDOMI, libellé en étiquette avec un halo blanc
 - échelle « parcelles » : contour de couleur en fonction de la combinaison TYPEZONE et DESTDOMI, et étiquette avec halo de la couleur du zonage
- Les prescriptions apparaissent à l'échelle "zoom parcelles" avec une symbolisation basée sur l'attribut TYPEPSC
- Les informations apparaissent à l'échelle "zoom parcelles" avec une symbolisation basée sur l'attribut TYPEINF, avec un effet de transparence à 40 % pour les informations surfaciques

MTA dresse l'état d'avancement (cf. la présentation correspondante)

Le travail est achevé pour les zonages. Il reste 19 symboles de prescriptions et 25 symboles d'informations à créer. Les symbolisations doivent maintenant être testées et confirmées sur d'autres solutions logicielles SIG et sur d'autres solutions web.

NJU relaie la demande de Géobretagne de gérer également la plage d'échelle « vue d'ensemble » symbolisant les documents d'urbanisme par leur nature. FTA demande s'il faut à cette échelle différencier les PLUI des PLU.

A la demande de MTA le GT DDU confirme les objectifs du chantier « Symbolisation » :

- révision des annexes sémiologie graphique des standards: fourniture de spécifications littérales (les symboles définis par leurs caractéristiques et un exemple graphique)
- fourniture de dictionnaires de symboles dans un format adaptés aux standards du web (dictionnaire de symboles .sld)
- fourniture d'exemples cartographiques.

AGA s'inquiète du nombre important de symboles de prescriptions différents (30 Surf, 12 Lin, 9 Ponct.) et demande s'il est possible de les regrouper par grande famille de symboles.

- ==> YGE et PJO proposent un regroupement de codes de prescriptions.
- ==> MTA finalise les spécifications de symbolisation avec l'aide de NJU puis les transmets avec les fichiers de style
- ==> SCH intègre la symbolisation dans le gabarit QGIS
- ==> JTE teste la symbolisation sur la plateforme SI17 (QGIS, Géoserveur).
- ==> NJU et le groupe Urba de Géobretagne testent de même sous Géorchestra
- ==> CAJ assure le lien avec le groupe symbolisation du CRIGE PACA

[hors réunion : MTA et AGA rendront compte de l'avancement des travaux au projet GPU le 22 septembre]

7. Projet de standard CNIG SCOT

Un SCOT contient au moins les trois pièces écrites de référence (le Rapport de présentation, le PADD, le Document d'Orientation et d'Objectifs (Voir présentation des

21/09/15 6 / 10

ScoT), et d'autres documents graphiques. Ces derniers sont le plus souvent en .pdf mais peuvent contenir des représentations graphiques d'espaces ou sites à protéger définis avec la précision nécessaire, ainsi que l'identification précise (même si la délimitation ne l'est pas toujours autant) de secteurs de PLU à densités minimales et maximales. ACO souligne également que les documents graphiques sont des prescriptions juridiquement opposables.

Sous l'impulsion du projet GPU (uniquement périmètres dans GPU v1, périmètres + pièces écrites dans GPU v2), le GT DDU amorce la rédaction d'un Standard CNIG pour les SCOT dans une configuration minimale (ie : comprenant en première approche uniquement le périmètre et les trois pièces écrites de référence). Le standard doit indiquer que la modélisation n'est pas complète à ce stade et qu'il ne modélise en première approche que le périmètre de SCOT, ses caractéristiques essentielles et les trois pièces écrites réglementaires afin de pouvoir intégrer et consulter ces éléments dans GPU v2.

Une version martyre a été rédigée par ACO (généralités, spécificités des SCOT, partie urbanisme) et par VRO (modélisation, partie géomatique) à partir de la trame fournie par AGA identique aux autres standards. Elle a été relue et commentée par le GT DDU (cf nombreuses remarques transmises par ACL). Principales décisions :

- utiliser le code SIREN du syndicat ou de l'établissement porteur de SCOT comme identifiant pour le SCOT
- prévoir une table géographique« SCOT_COM » et supprimer l'attribut « nombre de communes »
- ne pas évoquer de notion de topologie, sans objet pour les SCOT
- prévoir « révision simplifiée » dans la liste de valeur des procédures
- supprimer la relation "a pour centre"
- vérifier que les noms d'attributs ne font pas plus de 10 caractères
- etc. (nombreuses remarques)

AGA a reporté ces modifications dans le standard, et l'a transmis en relecture au GT DDU. Il assure l'information et la coordination nécessaire avec la COVADIS. L'articulation entre la classe "SCOT" du géostandard « Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale » (ZPHV) et le standard CNIG SCOT est analogue à celle entre la classe "DocumentUrba" du géostandard ZPHV et le standard CNIG PLU/POS/CC : Le géostandard ZPHV s'intéresse à la planification du territoire, les standards CNIG modélisent le document d'urbanisme en lui-même (PLU, CC, SCOT).

Au vu du projet de standard actuel, le GT DDU propose les modifications suivantes :

- MTA signale que les deux attributs DATEARRETE et DATEARRET ont des dénominations trop proches.
- SCH propose de ne garder que DATAPPRO et contrairement au géostandard ZPHV de ne pas conserver d'informations sur la procédure dans la mesure où le standard SCOT ne s'intéresse qu'au document approuvé
- BFO propose la création d'un attribut informant du référentiel utilisé
- MTA suggère de remplacer URL par « chaîne de caractères » dans la partie implémentation
- FTA et ACO proposent de modéliser les différents secteurs pris en compte par les PLU (secteurs de PLU à densités minimales et maximales, zones protégées, etc.).
 Ils en établiront et transmettront la liste. Ce sont pour certains d'entre-eux des secteurs de délimitation imprécise nécessitant d'inventer une solution de représentation « floue » appropriée sur le plan géomatique, ce qui représente un

21/09/15 7 / 10

sujet d'étude intéressant.

- ==> FTA et ACO transmettent la liste et les informations relatives aux secteurs à modéliser.
- ==> AGA intègre les modifications proposées + un MCD graphique
- ==> Le GT DDU poursuit la relecture du projet de standard (échéance fin septembre)
- ==> NJU prend contact avec un géomaticien adhérant à la FNSCOT
- ==> le projet de standard sera transmis pour avis à la FNSCOT et à la COVADIS

8. Révision du standard CNIG SUP

Le GT DDU souhaite proposer une méthodologie de constitution des identifiants d'objets pour le Standard CNIG SUP, notamment pour éviter les risques de doublons d'identifiants entre territoires et/ou gestionnaires différents.

Il n'existe pas de liste et d'identifiants de gestionnaire de SUP au niveau national, ce qui s'avérerait nécessaire.

MTA a fait une proposition dans le cadre du programme Arcopole, La DDT41 en a également fait une dans le cadre de tests de gestion et d'intégration des SUP dans le GPU. La question est complexe (par exemple : les gestionnaires sont nombreux sans être coordonnés) et aujourd'hui aucune méthodologie ne se dégage.

Par ailleurs, il est proposé de faire évoluer le Standard CNIG SUP en dissociant les tables GESTIONNAIRES_SUP, ACTE_SUP, SERVITUDE et SERVITUDE_ACTE_SUP par catégorie de SUP.

AGA présente les propositions de révision du standard CNIG SUP dans une version projet transmise en relecture au GT DDU (ainsi qu'au GT SUP et au projet GPU) accompagnée d'un tableau listant les modifications. Il signale que l'un des changements fondamentaux consiste à migrer de la vision « servitudes départementales toutes catégories confondue » du standard CNIG SUP v2013 à une production par gestionnaire, par catégorie de SUP et pour un territoire déterminé (dit *maillage* dans la terminologie GPU) en vue de son intégration dans le Géoportail de l'urbanisme.

Le GT DDU propose les modifications suivantes :

- MTA suggère de bien préciser que IdActe est codé en chaîne de caractère. De plus, il proposé de le préfixer par <catégorie>-<gestionnaire>
- SHA propose d'ôter la limitation à 9 générateurs et assiettes par servitude
- La discussion porte sur l'identifiant gestionnaire. Afin d'assurer une meilleure pérennité à cet identifiant, le GT DDU propose d'utiliser le code SIREN à défaut de nomenclature officielle des personnes publiques

==> AGA intègre les modifications proposées

==> Le GT DDU poursuit la relecture du projet de standard (échéance fin septembre)

9. Révision du standard CNIG PLU

9.1 suivi des modifications

La révision du standard CNIG PLU (et CC) n'est pas encore à l'ordre du jour compte-tenu des modifications législatives attendues (cf. ci-dessus « Décret relatif au livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du PLU »)

En prévision d'une future révision du standard, AGA a diffusé au GT DDU le suivi de demandes d'amélioration du Standard CNIG PLU & CC. Il se présente sous forme d'un

21/09/15 8 / 10

texte compilant les propositions et d'un tableau les répertoriant.

==> ACL en assure une diffusion de type google drive éditable

9.2 Zonages Ah et NH => STECAL

Parmi les modifications à répertorier FTA signale que les zonages Ah et NH devraient disparaître du standard car ce sont des « secteurs de taille et capacité d'accueil limité » (STECAL) donc pas des zonages. Il y a par ailleurs une redondance avec les prescriptions de type 16.

==> La mention au STECAL présente par erreur dans la définition du type 16 devra être supprimée.

9.3 Création d'attributs dans la table DOC URBA

L'agglo de Lorient dispose, par commune, d'un dossier par procédure contenant uniquement les pièces écrites de la procédure, et d'un dossier dit « opposable » consolidant le tout.

SCH fait part de l'ajout de trois attributs optionnels LIB_PROC, LIB_INSEE et LIB_NOMCOM dans sa gestion interne pour la DDTM50. LIB_PROC y renseigne le nom de la procédure.

On prévoit la création de l'attribut « nomProcedure » dans la table DOC URBA

SCH propose de se baser sur la nomenclature de l'outil de suivi des procédures des documents d'urbanisme et de l'habitat (SuDocUH) utilisé dans les DDT.

nomProcedure	utilisé pour :	POS	PLU	CC
E	Elaboration	X	х	х
MCn°	Mise en compatibilité	х	х	?
MJn°	Mise à jour	х	х	х
Mn°	Modification	х	х	
MSn°	Modification simplifiée	х	х	х
R	Révision	X	Х	Х
RMSn°	Révision à modalité simplifiée		х	
RSn°	Révision simplifiée	X	Х	
Α	Abrogation	х	х	Х
?	Annulation (totale, partielle)			

9.4 Annulation partielle des documents d'urbanisme

SCH a été confronté au cas de l'annulation partielle d'un document d'urbanisme sur le département de la Manche lors de l'expérimentation pilote GPU.

Le GT DDU propose de considérer l'annulation partielle comme une procédure nécessitant de recomposer un document complet à la date d'annulation (devenant de fait nouvelle date d'approbation).

Le règlement comprendrait une première page de garde présentant une alerte indiquant graphiquement le périmètre d'annulation, mettant en évidence l'existence de deux règlements coexistants et différentiables par deux dates d'approbation différentes mais fusionnés au sein d'un seul fichier pdf (comme le requiert le standard et le GPU)

Le secteur concerné par l'annulation partielle peut faire l'objet d'un périmètre d'information de type « secteur d'annulation partielle » (code TYPINF à déterminer)

Il reste à construire un mécanisme permettant d'associer la bonne partie du règlement à deux zonages de même libellé dont l'un se situe dans le secteur d'annulation partielle.

==> FTA : interroge le bureau de la législation sur la légitimité de cette procédure

==> SCH et NJU font une proposition d'insertion dans le standard PLU

21/09/15 9 / 10

10. Points Divers

Modèle de cahier des charges pour un dossier de consultation des entreprises

Le GT DDU convient de l'utilité d'un modèle de cahier des charges pour un dossier de consultation des entreprises mais ne se sent investi que dans la partie touchant à la dématérialisation des documents d'urbanisme, c'est à dire le §4.2.5

Un important travail de relecture s'avère nécessaire et il conviendrait de réduire le périmètre (notamment enlever la première partie). Le §4.2.5 sera relu par ACL et SHA ==> Point reporté au prochain GT DDU.

Question utilisateur (GVO) : Quelle procédure d'urbanisme lors d'un remaniement cadastral ?

Le code de l'urbanisme ne prévoit pas de procédure particulière à l'occasion d'un remaniement cadastral.

==> FTA vérifiera

Question utilisateur (DDTM44): zone agricoles protégées

La DDTM44 demande si la possibilité de coder les zones agricoles protégées à la fois en SUP et en périmètre d'information n'est pas redondante.

FTA est d'avis que non dans la mesure où le périmètre d'information doit disparaître lorsque la SUP est annexée au document d'urbanisme.

==> FTA vérifiera (notamment le code rural L112-2 « périmètre à l'étude » et répondra à la DDTM44

Formation à la numérisation des PLU

ACL assure une session de formation organisée par Urbanem à Lyon le 2 octobre.

Public pressenti : prestataires, bureau d'études... environ 8 stagiaires sont inscrits à cette première session.

Forum Géorezo

Le GT DDU doit être réactif sur le forum Géorezo [PLU_numerique] Nouvelles prescriptions nationales

==> Tous les membres du GT DDU s'inscrivent et on tentera en particulier d'être plus réactifs sur les questions « métier » urbanisme.

11. Prochaine réunion

Le 4 novembre 2015 à 10h à la maison de la Bretagne

12. Liens utiles:

GT DDU CNIG, PLU(i), CC, ScoT

Ordonnance du 19 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique.

Géoportail de l'urbanisme

21/09/15 10 / 10